CORRIGÉ NON OFFICIEL

BTS Économie Sociale et Familiale

E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale

Session 2026

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BTS ESF, veuillez visiter :
btsesf.fr/annales-sujets-et-corriges

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

SESSION 2026

E5 – Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale

PROPOSITION DE CORRIGÉ

Proposition de corrigé établie par FormaV à partir du sujet, non officielle. Elle ne préjuge pas des consignes nationales de correction données aux jurys.

BARÈME

Compétences	Points / 20
C5.1. Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles	5
C5.2. Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle	6
C5.3. Participer au suivi des partenariats engagés par les structures	7
Qualité de l'expression et structuration	2
Total	**20**

PARTIE 1 – LA DÉMARCHE PARTENARIALE DE LA VILLE DE PARIS

Question 1

Présenter la démarche partenariale de la Ville de Paris dans la conduite de sa politique de soutien à la parentalité face aux défis du numérique.

La politique parisienne de soutien à la parentalité face au numérique s'inscrit dans un cadre national : le plan d'actions interministériel « Pour un usage raisonné des écrans par les jeunes et les enfants », lancé le 7 février 2022 et associant notamment la MILDECA, prévoit le développement dans les territoires d'ateliers de la parentalité numérique à travers un réseau d'associations (annexe 2) ; la limitation du temps d'écran, la promotion d'un bon usage des écrans et de la parentalité numérique sont devenues des objectifs partagés par les politiques d'éducation et de réussite scolaire, de santé et de soutien aux familles (annexe 1).

Selon une enquête de la Ville de Paris, un tiers des familles cite les nouvelles technologies parmi ses principales sources de préoccupation. La Ville s'attache donc à créer du lien entre enfants et parents, à former les parents et à les encourager à débattre et échanger sur cette question (sujet). La Ville de Paris inscrit la question de la place et du bon usage du numérique dans sa politique de soutien aux familles. Cette démarche repose sur un partenariat institutionnel large, dont le cadre de gouvernance est le Schéma départemental parisien des services aux familles 2021-2026, piloté par le Comité de pilotage des services aux familles (CPSF), présidé par le Préfet et dont les deux vice-présidents sont la Maire de Paris et le Président du conseil d'administration de la Caf de Paris (annexe 3). Depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Paris, collectivité à statut unique, exerce les compétences de la commune et du département (note 1 de l'annexe 3). Le schéma vise à renforcer et dynamiser le partenariat entre les acteurs parisiens intervenant auprès des familles, afin de construire des parcours d'accompagnement cohérents.

Au sein de ce schéma, l'axe 5 est consacré au renforcement des actions d'inclusion numérique des parents. Il prévoit une coordination partenariale, au niveau institutionnel et opérationnel, entre la Ville de Paris, la Caf, l'Éducation nationale et le GIP Réussite éducative, ainsi que le développement d'actions d'accompagnement de la « e-parentalité », destinées à aider les parents à maîtriser les outils numériques pour mieux accompagner leurs enfants (enjeux scolaires, exposition aux écrans, usage d'internet et des réseaux sociaux).

La démarche s'appuie sur un constat : une enquête menée par la Ville de Paris auprès de plus de 3 000 parents, dans le cadre d'une étude conduite en 2021, a mis en lumière leur besoin d'aide pour les accompagner dans leur rôle de parents, sur des sujets pour lesquels ils ne trouvent pas suffisamment de réponses (annexe 5). Depuis 2022, le dispositif « accompagner les parents à l'ère du numérique » propose des actions de soutien aux parents (annexe 4), et la Ville de Paris et la Caf ont souhaité renforcer et rendre plus accessible cette offre. Un appel à projets « Parentalité à l'ère du numérique » est lancé chaque année, et la Ville finance des associations : un projet de délibération prévoit des conventions et subventions d'un montant de 85 000 euros à huit associations pour leurs actions dans tous les arrondissements parisiens. Pendant l'année scolaire 2023-2024, la Ville a soutenu six projets (ateliers collectifs, conférences, forum, webinaires) (annexe 5).

Les modalités du partenariat sont également organisationnelles : une démarche partenariale a donné lieu à la mise en place d'un comité de suivi et de groupes de travail impliquant les partenaires. Ces groupes de travail, mis en place fin 2022, ont pour objet de réaliser une brochure synthétisant des ressources et des repères pour les parents ; les associations subventionnées participent toutes à cette dynamique (annexe 5). Enfin, la Ville organise chaque année la semaine « Mon enfant et les écrans, une semaine pour bien vivre le numérique en famille » (du 23 au 30 mars 2024 pour l'édition citée), avec des structures municipales, la Caf de Paris, l'Udaf, les centres de loisirs, les centres sociaux associatifs dont l'Espace 19 et les établissements scolaires (annexe 4).

Le partenariat est ainsi à la fois institutionnel (CPSF, schéma départemental), financier et contractuel (appel à projets annuel, conventions et subventions aux associations) et opérationnel (semaine d'événements portée avec des partenaires locaux et nationaux ; partenariats noués par les associations avec des écoles, collèges, bibliothèques et structures sociales, annexes 4 et 5). Cette démarche illustre une action publique fondée sur la coordination d'acteurs institutionnels, associatifs et scolaires autour d'un objectif commun de soutien à la parentalité.

À valoriser : présenter la démarche comme un partenariat organisé (gouvernance, axe du schéma, appel à projets, comité de suivi), en citant les chiffres avec leur périmètre exact (6 projets soutenus en 2023-2024 ; 85 000 euros pour huit associations).

PARTIE 2 – DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ENTRE ESPACE 19 ET GÉNÉRATION NUMÉRIQUE

Question 2

Expliquer les enjeux du développement de ce partenariat.

Le développement du partenariat entre l'Espace 19 et l'association Génération numérique répond d'abord à un besoin exprimé par les familles lors du bilan de l'atelier parents-enfants « Parentalité numérique, nos enfants et les écrans » (annexe 8). L'atelier a réuni onze familles. De nombreux parents ont exprimé des inquiétudes concernant le temps d'écran et la difficulté de trouver un équilibre entre utilisation éducative et surexposition aux écrans ; les familles ont manifesté un fort intérêt pour la sécurité en ligne (contrôles parentaux, protection de la vie privée des enfants) et certains parents souhaitaient des recommandations d'applications et de plateformes éducatives sécurisées. Plusieurs familles ont également exprimé un besoin d'accompagnement sur la durée. Le

partenariat constitue ainsi un moyen de répondre à ces attentes de façon plus complète qu'une action ponctuelle.

Le partenariat présente aussi un enjeu éducatif et de prévention pour les familles. Pour les enfants et les adolescents, un usage excessif des écrans peut avoir des conséquences sur le développement du cerveau, l'apprentissage des compétences fondamentales et la capacité d'attention, et l'entourage doit être vigilant et s'assurer du bon usage des écrans (annexe 1). Les parents craignent par ailleurs l'addiction, la violence ou le harcèlement (sujet). En associant les deux structures, le partenariat renforce les compétences éducatives des parents, facilite le dialogue parents-enfants et contribue à la prévention des risques numériques.

Il présente également un enjeu de complémentarité des compétences. Les participants ont souligné l'importance de cette complémentarité, alliant l'expertise technique de Génération numérique et la connaissance des besoins des familles locales détenue par l'Espace 19 (annexe 8). Génération numérique est une association agréée par le ministère de l'Éducation nationale, qui intervient en prévention, information et vulgarisation des usages du numérique et de l'éducation aux médias et à l'information, en complément de l'éducation nationale et de l'éducation familiale (annexe 6). Pour l'Espace 19, cette expertise permet de renforcer les missions inscrites dans la fiche de poste de l'animateur numérique : réduire les inégalités dans la maîtrise du numérique et sensibiliser les publics aux usages responsables du numérique, la fiche de poste attendant en outre de l'animateur qu'il facilite et développe le partenariat (annexe 7).

Le partenariat a également un enjeu d'inscription dans les politiques publiques. La limitation du temps d'écran, la promotion d'un bon usage des écrans et de la parentalité numérique sont devenues des objectifs partagés par plusieurs politiques publiques : éducation et réussite scolaire, santé et soutien aux familles (annexe 1). Le plan national prévoit le développement, dans les territoires, d'ateliers de la parentalité numérique à travers un réseau d'associations (annexe 2), et le schéma parisien vise à renforcer la coordination de l'inclusion numérique des parents (annexe 3). En s'inscrivant dans ce cadre, l'Espace 19 se positionne comme un acteur local du réseau partenarial et peut bénéficier de la dynamique du dispositif soutenu par la Ville et la Caf.

Pour Génération numérique, le partenariat constitue un enjeu d'ancrage local : il lui donne accès à un public de proximité au sein d'un centre social agréé Caf et prolonge son intervention engagée dans les centres sociaux des 18e, 19e et 20e arrondissements lors de la semaine de mars 2024 (annexes 6 et 7). Le partenariat présente aussi un enjeu financier : un projet commun et pérenne peut répondre à l'appel à projets annuel « Parentalité à l'ère du numérique » de la Ville de Paris et bénéficier d'une subvention (annexe 5).

Enfin, le partenariat présente un enjeu de pérennité et de légitimité auprès des familles. Il permet de proposer une offre continue et de qualité, ce qui favorise la confiance des parents, leur fréquentation et leur participation active, en cohérence avec la vocation de l'Espace 19 de répondre aux besoins des habitants et avec la mission de l'animateur numérique de faciliter l'autonomisation et la participation active des usagers (annexe 7).

À valoriser : relier chaque enjeu à un élément du bilan (besoins des familles, complémentarité des partenaires) et à un cadre institutionnel (plan national, schéma parisien).

Question 3

Proposer des modalités de travail à mettre en œuvre pour répondre à la mission que vous a confiée la directrice.

La mission confiée par la directrice consiste à poursuivre et développer le partenariat avec Génération numérique en réponse aux besoins des familles. Les modalités de travail proposées sont

les suivantes.

Il convient d'abord de formaliser le partenariat par une rencontre de cadrage avec Génération numérique, en présence de la directrice, afin de définir les objectifs communs, la répartition des rôles (conception des contenus, animation, accueil des familles, suivi administratif), le calendrier et les modalités de financement éventuelles. Cette formalisation peut prendre la forme d'une convention de partenariat, qui précise les engagements de chacun.

Il s'agit ensuite de co-construire le programme avec les familles. Le représentant des familles présent au bilan peut être associé à la définition des thématiques, à partir des préoccupations déjà exprimées : temps d'écran, sécurité en ligne et contrôle parental, outils éducatifs sécurisés. Un court questionnaire auprès des familles ou une réunion de groupe de parents permettra d'affiner les besoins.

La mise en œuvre peut prendre la forme d'un cycle de sessions de suivi, comprenant des ateliers parents-enfants animés conjointement : les intervenants de Génération numérique apportent l'expertise technique et les repères sur les risques, tandis que l'animateur numérique de l'Espace 19 assure l'accueil, l'animation de proximité, l'adaptation des supports pédagogiques au public et la prise en main des outils. Les ateliers peuvent être organisés une fois par mois, selon un calendrier établi avec Génération numérique, avec des séances alternant apprentissage pratique et temps d'échange entre parents.

Le partenariat doit également être articulé avec le réseau local : la Caf, la Ville de Paris et les autres structures impliquées dans la semaine « Mon enfant et les écrans » et dans le dispositif « accompagner les parents à l'ère du numérique ». Un travail de communication est nécessaire pour informer les familles de l'offre, par l'affichage, l'accueil de l'Espace 19 et les relais du réseau.

Enfin, une coordination interne doit être assurée : information de l'équipe des professionnels du service déjà en poste, réunions régulières entre l'animateur numérique et la directrice, et intégration des actions menées dans le bilan d'activité de l'Espace 19.

À valoriser : proposer des modalités concrètes et ordonnées (cadrage, co-construction avec les familles, mise en œuvre, articulation avec le réseau, coordination interne), en mobilisant la complémentarité des rôles.

Question 4

Présenter un outil permettant d'assurer le suivi du partenariat.

Pour assurer la pérennité du partenariat, l'outil proposé est un tableau de bord de suivi partenarial, qui comprend une fiche de suivi des actions et un jeu d'indicateurs renseignés à intervalles réguliers. Il permet de garder la trace des actions menées, de mesurer leur fréquentation et leur impact, et de préparer les bilans partagés avec Génération numérique et la directrice.

La fiche de suivi des actions est renseignée après chaque séance. Elle est illustrée ci-dessous à partir de l'atelier du 27 mars 2024 et de son bilan du 4 avril 2024 :

Date	Action	Partenaire	Public	Participants	Observations	Suite à donner
27/03/2024	Atelier parents-enfants « Parentalité numérique, nos enfants et les écrans »	Génération numérique	Parents et enfants	11 familles	Préoccupations : temps d'écran, sécurité en ligne, outils éducatifs	Sessions de suivi à envisager

Le suivi s'appuie sur des indicateurs chiffrés et qualitatifs, présentés dans le tableau suivant.

Indicateur	Mode de calcul	Source	Périodicité
Nombre d'actions réalisées	Comptage des séances tenues	Fiche de suivi	Trimestrielle
Nombre de familles participantes	Comptage des familles présentes (référence : 11 familles en 2024)	Feuille d'émargement	Par séance
Taux de fréquentation des séances de suivi	(familles présentes / familles inscrites) × 100, en %	Feuille d'émargement	Par séance
Thèmes abordés	Recensement des thématiques traitées au regard des préoccupations exprimées	Compte rendu de séance	Par séance
Satisfaction des familles	(familles satisfaites ou très satisfaites / nombre de répondants) × 100, en %	Questionnaire de fin de séance	Par séance
Réunions de pilotage tenues	Comptage des réunions avec le partenaire	Comptes rendus	Semestrielle
Respect des engagements de la convention	(nombre d'engagements tenus / nombre d'engagements prévus) × 100, en %	Convention et comptes rendus	Semestrielle
Contribution de chaque partenaire	Nombre de séances animées et de supports produits par chaque structure	Fiche de suivi	Trimestrielle
Satisfaction des partenaires	Appréciation de la coopération (communication, réactivité, répartition des rôles) sur une échelle de 1 à 4	Grille d'évaluation partagée	Semestrielle

Les données recueillies alimentent une réunion de pilotage semestrielle entre la directrice, l'animateur numérique et le représentant de Génération numérique. Cette réunion permet d'analyser les indicateurs d'activité, mais aussi les indicateurs de fonctionnement du partenariat (respect des engagements, contribution de chaque structure, satisfaction des partenaires), de vérifier l'adéquation des actions aux besoins des familles, de répartir les tâches et d'ajuster le programme. Le bilan annuel, enrichi des retours des familles, sert à établir les orientations de l'année suivante et à faire connaître les résultats au réseau institutionnel, ce qui contribue à la pérennité du partenariat.

À valoriser : présenter un outil concret (fiche de suivi renseignée et indicateurs avec mode de calcul et périodicité) et relier son usage à une instance de pilotage.

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BTS ESF, classés par épreuve et par année :
btsesf.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BTS ESF reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
btsesf.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.